

Procès verbal

Le lundi 22 janvier 2024 à la Mairie, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Christian FAUTH.

Secrétaire de la séance : Rudi HELMSTETTER

Présents : Pascal ANSTETT, Didier BECK, Sylvie BIEBER, Stella BRUMM, Valérie DORMEYER, Christian FAUTH, Rudi HELMSTETTER, Sophie KLEIN, Pascal MEUNIER, Alain MEYER, Mario QUINTO, Philippe SCHEID, Christian THIEBOLD, Berni ZIMMERMANN

Représentés : Sabine HOFFMANN représentée par Pascal ANSTETT

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Approbation du PV du 27 novembre 2023

- 1) Signature avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et la Commune de Petersbach d'une convention de partenariat portant sur les projets de structures périscolaires de Bouxwiller et de Petersbach
- 2) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022
- 3) Instauration du permis de démolir sur la commune
- 4) Taux de la taxe d'aménagement
- 5) Mise en place de coussins berlinois devant les Grands Chais de France
- 6) Subvention à l'association Le Petit Déclic
- 7) Autorisation de signature d'une Polices d'abonnement – Réseau de Chaleur
- 8) Divers

Délibérations du conseil :

(N° DE_001_2024)

Signature avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et la Commune de Bouxwiller d'une convention de partenariat portant sur les projets de structures périscolaires de Bouxwiller et de Petersbach

Vu la délibération n° De_0012024 du Conseil municipal du 22 janvier 2024 approuvant le Contrat de Territoire Ouest Alsace 2022-2025,

Vu la délibération n°CD-2023-4-10-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 13 novembre 2023 approuvant la convention partenariale pour la réalisation du projet relatif à la création, par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, de structures périscolaires à Bouxwiller et à Petersbach,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

* **d'APPROUVER** la convention de partenariat, portant sur les projets de structures périscolaires à Bouxwiller et à Petersbach, à signer avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre et la Commune de Bouxwiller et annexée à la présente délibération ;

* **d'AUTORISER** le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération : adoptée

(N° DE_002_2024)

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération : adoptée

(N° DE_003_2024)

Délibération de renonciation à la taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 19 octobre 2020 ;

Considérant que la part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes à PLU ainsi que dans les communautés urbaines ;

Considérant que le conseil municipal peut renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur l'ensemble de son territoire par une délibération ;

Le conseil municipal décide,
de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

Délibération : adoptée

(N° DE_004_2024)

Subvention à l'Association Le P'tit Déclic

VU le courrier de demande de subvention de l'Association Le P'tit Déclic basée dans les locaux de l'Escale (ancienne gare) à Ingwiller,

Le conseil municipal, décide d'accorder une subvention d'un montant de **100 €**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024.

Délibération : adoptée

(N° DE_005_2024)

Autorisation de signature de diverses polices d'abonnements dans le cadre du nouveau Réseau de Chaleur

Le conseil municipal,

ayant pris connaissance qu'il faudra que le maire signe plusieurs polices d'abonnements pour les différents bâtiments dans le cadre du réseau de chaleur,

autorise le Maire à signer les différentes polices d'abonnements.

Divers

a) Travaux

- Le maire informe le conseil municipal qu'un devis pour la réalisation des coussins berlinois a été envoyé par l'entreprise Rauscher, pour un montant de 16 660 € HT. Une demande de subvention a également été sollicitée auprès de la CEA.

- Plusieurs tampons d'assainissement défectueux, rue de la Division Leclerc, seront refaits, pour un coût de 4 820 € HT.
- Le maire fait un point sur l'avancement des travaux de la chaufferie collective.
- Un relevé topographique sera réalisé par le cabinet Lambert du terrain sportif pour une étude de faisabilité d'un terrain synthétique.
- L'ancien logement de la mairie sera aménagé en bureau, en local de stockage d'entretien, en local d'archivage et en coin repas pour le personnel communal.
- Une dizaine de nouveaux massifs, rue de la Division Leclerc, seront réaménagés cette année.

b) Réunions

- Suite à la réunion communautaire à la CCHLPP, des rendez-vous en mairie seront programmés pour préparer le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026.

c) Divers

- Le maire présente la demande de M. GUNTZ Dominique pour l'acquisition d'un terrain communal, rue du cimetière. Après concertation les conseillers municipaux sont unanimes pour répondre négativement à sa demande. (Sylvie Bieber ne participant pas à la séance)
- Le maire propose d'organiser une matinée de ramassage de déchets autour de la commune dans le cadre de l'Elsàssputz, le samedi 2 mars 2024 en collaboration avec le Président de l'Association Arboricole de Petersbach et environs.
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE) va être réalisé par la société CEDI de Phalsbourg pour les 3 logements communaux situés 1 rue de Struth.

Délibération : adoptée

Christian FAUTH
Président de séance



Rudi HELMSTETTER
Secrétaire de séance

